



Communiqué de la Municipalité de Rougemont

Dans le cadre de diverses interventions des opposants du projet de dépôt terreux de L'Ougette, certains propos tenus ne reflètent pas la réalité. La Municipalité tient à rappeler que le bien être des habitants, des hôtes et des visiteurs de notre belle commune reste une priorité.

Le projet de dépôt terreux de L'Ougette a été approuvé par l'exécutif et le législatif de notre commune pour être ensuite validé par les services du canton.

Nous souhaitons relever les points suivants à savoir :

- l'attrait touristique sera conservé
- les nuisances du trafic seront maîtrisées
- la nature environnante sera respectée
- le paysage sera préservé

Actuellement, notre région, ne dispose plus de dépôt pour les matériaux terreux excavés. En effet, le site des Plan Pra a été fermé au printemps 2014 et n'est plus en activité. Suite aux intempéries exceptionnelles de ces deux dernières années et avec l'autorisation des services du canton, nous avons pu déposer divers matériaux sur ce site. De plus, si ledit site n'a pas été remis en état à l'heure actuelle, c'est qu'il fait partie d'une étude sur les besoins de dessertes et de places à bois au Pays-d'Enhaut.

Concernant les constructions et au vu des normes en vigueur, Rougemont n'aura ni plus ni moins d'impact négatif que les régions limitrophes. Notre commune dispose encore de terrains où des constructions pourront être réalisées. La Municipalité met d'ailleurs tout en œuvre afin de concrétiser rapidement son nouveau plan général d'affectation des zones. Cette planification va garantir le développement de notre village et de ses constructions pour les 15 prochaines années. Il est dès lors erroné de mentionner que le développement de notre commune sera durablement ralenti.

Merci de votre intérêt.